

Introduction : La rationalité des émotions

CATHERINE RIOUX, *Professeure à l'Université Laval, Membre du groupe de recherche interuniversitaire sur la normativité (GRIN) et du Centre de recherche en éthique (CRÉ)*

Les émotions semblent constituer un aspect important de notre vie mentale : des émotions aussi variées que la joie, le désespoir, et l'anxiété semblent toutes influencer la conduite de nos affaires. Elles peuvent contribuer (ou nuire) à la réussite de notre vie. Considérant leur relation étroite avec la «vie bonne», il est surprenant que les émotions aient été somme toute négligées à la fois par la philosophie et par la psychologie pendant la plus grande partie du 20^e siècle. Ce désintérêt est peut-être dû à la variété des phénomènes englobés sous le terme «émotion», de même qu'à l'influence d'une conception béhavioriste de l'esprit nous poussant à identifier les émotions avec certaines formes de comportements¹.

Ces dernières décennies, les émotions ont toutefois regagné leur place de choix en philosophie. Plusieurs philosophes ont ravivé l'entreprise définitionnelle quant aux émotions, se laissant guider à la fois par des préoccupations normatives concernant la vie bonne et une approche naturaliste faisant la part belle aux progrès des sciences cognitives². La philosophie des émotions contemporaine cherche à développer une théorie systématique des phénomènes que nous désignons par des termes comme «fierté», «nostalgie», «remord», «jalousie», «honte», «tristesse», «colère» et «envie». De tels phénomènes font partie de ce que l'on peut appeler le «domaine affectif», au sein duquel on peut ranger également les passions, les humeurs et les sentiments. Le domaine affectif se distingue d'autres types de phénomènes mentaux discutés dans le langage ordinaire, tels que les désirs, les croyances et les intentions. Suivant sa visée de réaliser un «équilibre réfléchi» entre intuitions préthéoriques et connaissances empiriques, la philosophie contemporaine des émotions cherche d'abord à distinguer

les émotions d'autres phénomènes mentaux connexes. Elle cherche ensuite à déterminer s'il existe une unité au sein de la catégorie des émotions, s'intéressant entre autres à la capacité qu'ont les émotions à motiver l'action et à produire des sensations corporelles. La question de « l'intentionnalité affective » constitue par ailleurs une dimension centrale de l'enquête contemporaine sur les émotions : les émotions, tout comme les croyances, semblent porter sur certains objets. Les énoncés « Benoît craint que l'ours ne l'attaque », « Camille est surprise par l'arrivée de Maxine » et « Manesh est en colère contre Mathieu » dépeignent tous les émotions comme portant sur – comme étant « dirigées vers » - certains objets. En fait, plusieurs philosophes des émotions contemporains ont défini les émotions comme des représentations mentales d'un certain objet vu comme possédant une propriété normative : lorsque Benoît craint l'attaque de l'ours, il attribue à l'ours (l'objet sur lequel porte son émotion) la propriété d'être « épeurant » - propriété impliquant une évaluation chez l'agent³.

La capacité qu'ont les émotions à être dirigées vers certains états du monde et à représenter des états de chose soulève la question de leur rationalité. La notion de « rationalité » peut ici être comprise soit au sens pratique (ayant trait à la réussite de nos plans d'action), ou au sens cognitif ou épistémique (ayant trait à l'adéquation de notre état d'esprit avec le monde et à l'acquisition de connaissances). Les émotions peuvent d'abord être évaluées du point de vue de leur rationalité pratique ou instrumentale, en tant que moyens nous servant à assouvir nos fins. Une colère qui perdure indéfiniment, par exemple, peut être dite irrationnelle sur le plan pratique si elle nuit à la réalisation de buts qui tiennent à cœur à l'agent. Mais les émotions peuvent aussi être évaluées du point de vue de leur rationalité cognitive ou de leur adéquation avec les faits. Ceci s'explique en ce que les émotions, comme les croyances, sont des représentations mentales et, à ce titre, elles ont une direction d'ajustement « esprit-monde »⁴. Plusieurs ont défendu la thèse voulant que chaque type d'émotion possède son propre « objet formel », nous permettant à la fois d'individuer ce type d'émotion

de façon unique et d'en évaluer la correspondance avec les faits⁵. Ainsi, la colère se trouve définie comme nécessairement dirigée vers un objet vu comme « dangereux », la tristesse vers un état de choses vu comme une « perte », l'espoir vers un état de choses vu comme désiré et incertain (et ainsi de suite). Si quelqu'un éprouve de la peur à l'endroit d'un objet qui, en réalité, ne possède pas la propriété évaluative d'être épouvantable, nous dirons que sa peur est « cognitivement inappropriée » (*unfitting*). Je ne peux éprouver de peur par rapport à quelque chose que je ne vois pas comme menaçant, mais je peux me tromper sur ce qui constitue une menace. En un tel cas, mon émotion faillit à sa fonction de constituer une représentation mentale fidèle de mon environnement, apte à guider mes actions.

Il est généralement admis qu'un fossé peut se creuser entre la rationalité pratique de l'émotion comme moyen pour la réalisation de nos fins et sa rationalité cognitive en tant que représentation fidèle de notre environnement. Par exemple, une colère puissante dirigée vers le préposé au service à la clientèle d'une compagnie de téléphonie cellulaire peut être complètement disproportionnée et cognitivement inappropriée (*unfitting*) vis-à-vis du tort qu'il m'a commis en faisant une erreur dans le traitement de mon dossier, mais tout de même rationnelle sur le plan pratique, m'aidant au final à obtenir des avantages comme client. On voit ici que la « rationalité » de l'émotion comporte de multiples facettes, pouvant être dissociées les unes des autres. Un tel exemple soulève aussi la question de l'évaluation morale des émotions, les évaluations en termes de rationalité instrumentale (moyen-fins) ne constituant qu'une dimension de la contribution possible des émotions à la vie bonne. Une émotion peut être cognitivement appropriée et constituer un moyen efficace pour la réalisation de mes fins tout en étant néanmoins moralement problématique, pour autant que mes fins ne s'accordent pas avec mes impératifs moraux⁶.

Certaines émotions entretenant des rapports étroits avec le politique, telles que l'espoir et la colère, ont récemment fait l'objet de vifs débats en philosophie contemporaine. Les philosophes ont

cherché à identifier les conditions sous lesquelles ces émotions comptent comme cognitivement, instrumentalement et moralement appropriées. Ils se sont par exemple demandé : comment évaluer la rationalité et la valeur morale d'un espoir comme celui de réaliser la justice raciale, qui vise un état de choses hautement valorisé, mais semblant (encore aujourd'hui) malheureusement très improbable ? La colère motivée par des torts perpétrés il y a de nombreuses années est-elle nécessairement cognitivement inappropriée ? La colère a-t-elle une « date de péremption », de sorte qu'à un certain moment on doit pardonner ? Plusieurs des émotions au cœur du discours politique actuel soulèvent de façon pressante la question des standards de rationalité diachronique – c'est-à-dire de rationalité s'échelonnant à travers le temps – gouvernant l'émotion. Sous quelles conditions le maintien d'une émotion à travers le temps peut-il être vu comme une manifestation de notre rationalité cognitive ? En vérité, la question de la façon dont une émotion peut préserver la propriété d'être cognitivement appropriée en dépit du passage du temps et de changements dans notre situation ne surgit pas que vis-à-vis des émotions à « portée politique », comme l'espoir et la colère. La question de la rationalité diachronique de l'émotion est en réalité tout à fait générale, pouvant être posée à nouveaux frais pour toute émotion se déployant à travers le temps⁷.

Plusieurs des textes de ce dossier prennent cette question comme point de départ. Ainsi, Keven Bisson et Alexandra Prigent s'intéressent à la rationalité cognitive diachronique du chagrin de deuil, émotion souvent définie comme ayant pour objet la perte d'un être cher. Considérant que le décès de l'être aimé est un événement passé que l'on ne peut changer, comment expliquer l'intuition que la diminution du chagrin de deuil à travers le temps est non seulement « instrumentalement » appropriée, mais aussi « cognitivement » appropriée ? Sans changement au niveau des faits que cette émotion est censée représenter, comment voir son extinction comme une manifestation de la capacité de l'agent à arrimer ses représentations avec le monde ? Bisson et Prigent défendent une solution originale à ce problème, faisant de la perte du proche la perte d'une partie

de soi-même – perte qui elle, peut être résorbée. Poursuivant un projet apparenté, Frédéric Gagnon se tourne plutôt vers ce qu’il appelle le « problème de l’effet périssable » de l’amusement. Gagnon explique non seulement pourquoi l’amusement comique peut être vu comme une émotion : il avance que pour saisir la possibilité de l’extinction cognitivement rationnelle de l’amusement comique, on doit revoir notre conception même de la rationalité cognitive diachronique de l’émotion, situant ainsi les émotions au sein de « processus » émotionnels ayant pour pré-conditions d’autres émotions (telles que la surprise).

Le texte de Benjamin Décarie-Daigneault, comme celui de Gagnon, développe une perspective processuelle quant à la rationalité cognitive diachronique des émotions. Pour comprendre comment l’extinction d’une émotion à travers le temps peut être partie prenante d’un processus doté d’une cohérence interne, avance Décarie-Daigneault, nous devons nous tourner la notion de narrativité comme représentation cohérente et signifiante d’une série d’événements à portée émotionnelle. Seulement alors serons-nous à même de voir comment la rationalité des transitions émotionnelles dépend du caractère actif de l’agent par rapport à la construction (et à la re-construction) de son propre vécu émotionnel. Myriam Coté s’intéresse elle aussi aux rapports entre émotion et temporalité. Dans son texte sur une variété spécifique de l’émotion de nostalgie – la nostalgie « autobiographique spontanée », telle qu’on la retrouve chez Proust – Coté explore les liens entre facteurs déclenchant une émotion, objet intentionnel et prétention à la rationalité. Coté soutient qu’en mobilisant une conception bergsonienne de la perception, nous pourrions conceptualiser la nostalgie comme portant sur une perception actuelle d’un événement passé et ainsi préserver la possibilité de sa rationalité cognitive.

Le texte de Marion Brivot clôt le présent dossier. À la différence des autres textes du dossier, qui se concentrent surtout sur la rationalité cognitive des émotions comme représentations mentales, Brivot se tourne vers la contribution des émotions à la rationalité de l’action. Partant d’une conception du pouvoir motivationnel

des émotions se retrouvant chez Jesse Prinz, Brivot défend l'idée que les émotions peuvent, de par leur capacité à diriger notre attention en raison de leur « valence », contribuer à expliquer la transgression de normes explicitement endossées par les agents. Les émotions apparaissent donc un facteur distinct, par-delà la « faiblesse de la volonté », pour expliquer la possibilité d'agir à l'encontre de notre propre jugement éclairé.

1. Pour une reconstruction similaire de l'histoire récente de l'étude des émotions en philosophie et en psychologie, voir Andrea Scarantino et Ronald de Sousa, « Emotion », dans *Stanford Encyclopedia of Philosophy*, sous la dir. de Edward N. Zalta (2018). Voir aussi Michael Brady, *Emotion : The Basics*, Abingdon, Routledge, 2018.
2. Voir par exemple Ronald de Sousa, *The Rationality of Emotion*, Cambridge, MIT Press, 1987. Voir aussi Antonio Damasio, *Descartes' Error : Emotion, Reason, and the Human Brain*, New York, G. P. Putnam's Sons, 1994 ; Peter Goldie, *The Emotions : A Philosophical Exploration*, Oxford, Oxford University Press, 2000.
3. Pour une défense de la thèse voulant que les émotions consistent dans la perception de propriétés normatives, voir Jesse Prinz, *Gut Reactions : a Perceptual Theory of Emotion*, Oxford, Oxford University Press, 2004 ; Christine Tappolet, *Emotions, Values, and Agency*, Oxford, Oxford University Press, 2016.
4. La notion de « direction d'ajustement » fut d'abord développée par Elizabeth Anscombe. Voir Elizabeth Anscombe, E., *Intention*, Cambridge, Harvard University Press, 2000 (1957). Pour une présentation particulièrement éclairante de la distinction entre rationalité pratique ou instrumentale des états mentaux et rationalité épistémique, voir Pamela Hieronymi, « The Wrong Kind of Reason », *Journal of Philosophy*, vol. 102 (2005), p. 437-457.
5. Cf. Anthony Kenny, *Action, Emotion and Will*, London, New York, Routledge et Kegan Paul Humanities Press, 1963 ; Amélie Rorty, « The Historicity of Psychological Attitudes : Love is Not Love Which Alters Not When it Alteration Finds », *Midwest Studies in Philosophy*, vol. 10, (1987), p. 3997-412 ; Ronald de Sousa, *The Rationality of Emotion*, *op. cit.*

- 6 Pour de multiples illustrations des fossés possibles entre évaluations des émotions d'un point de vue moral et évaluations du point de vue de leur rationalité cognitive et instrumentale, voir Justin D'Arms et Daniel Jacobson, «The Significance of Recalcitrant Emotion (or, Anti-quasijudgmentalism)», *Royal Institute of Philosophy Supplement*, vol. 52, (2003), p. 127–145; Justin D'Arms et Daniel Jacobson, «The Moralistic Fallacy: On the 'Appropriateness' of Emotion)», *Philosophy and Phenomenological Research*, vol. 61, (2000), p. 65–90.
7. Cf. Oded Na'aman, «The Rationality of Emotional Change: Toward a Process View», *Noûs*, À paraître en 2021.